

ENDURECEDOR MAREPOX
Code: 0039

Version: 1 Date d'établissement: 22/03/2018

Date d'impression: 26/05/2020

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L'ENTREPRISE

1.1	IDENTIFICATEUR DE PRODUIT: ENDURECEDOR MAREPOX Code: 0039
1.2	UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES: <u>Utilisations prévues (principales fonctions techniques):</u> Durcisseur. <u>Secteurs d'utilisation:</u> Utilisations professionnelles (SU22). <u>Utilisations déconseillées:</u> Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'. Pour usage professionnel uniquement. <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr 1907/2006:</u> Contient substances CMR de catégorie 1A ou 1B: Réservé aux utilisateurs professionnels. Interdit au public en général. Les restrictions ne s'appliquent pas à leur stockage, à leur conservation, à leur traitement, à leur chargement dans des conteneurs, ni à leur transfert d'un conteneur à un autre pour exportation, à moins que la fabrication des substances ne soit interdite voir l'entrée 28 et/ou 29 et/ou 30 dans l'annexe du Règlement (CE) n° 552/2009~276/2010. [] Industriel [X] Professionnel
1.3	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ: PINTURAS ISAVAL, S.L. c/Velluters, Parcela 2-14 - P.I.Casanova - E-46394 - Ribarroja del Turia (Valencia) ESPAÑA Téléphone: +34 96 1640001 - Fax: +34 96 1640002 <u>Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:</u> e-mail: atencioncliente@isaval.es
1.4	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE: +34 96 1640001 (8:00-18:00 h.) (heures ouvrables)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

Classification selon le Règlement (UE) n° 1272/2008~1221/2015 (CLP):

DANGER: Flam. Liq. 3:H226 | Acute Tox. (inh.) 3:H331 | Acute Tox. (skin) 4:H312 | Skin Corr. 1B:H314 | Skin Sens. 1:H317 | Repr. 1B:H360F | STOT SE (init.) 3:H335 | STOT RE 2:H373 | Aquatic Acute 1:H400 | Aquatic Chronic 3:H412 | EUH066

Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets
Physico-chimique:	Flam. Liq. 3:H226 Acute Tox. (inh.) 3:H331 Acute Tox. (skin) 4:H312	Cat.3 Cat.3 Cat.4	- Inhalation Peau	- - -	- Toxique Nocive
Santé humaine:	Skin Corr. 1B:H314 Skin Sens. 1:H317 Repr. 1B:H360F STOT SE (init.) 3:H335 STOT RE 2:H373i	Cat.1B Cat.1 Cat.1B Cat.3 Cat.2	Peau, Yeux Peau . Inhalation Inhalation	Peau, Yeux Peau Système reproducteur Voies respiratoires Systémique	Brûlures Allergie Fertilité Irritation Effets graves
Environnement:	Aquatic Acute 1:H400 Aquatic Chronic 3:H412 EUH066	Cat.1 Cat.3 -	- - Peau	- - Peau	- - Sèchement, Gerçures

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l'environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieur à la valeur maximale indiquée.

2.2

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:

Le produit est étiqueté avec la mention d'avertissement DANGER en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008~1221/2015 (CLP)

Mentions de danger:

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H360F

Peut nuire à la fertilité.

H331

Toxique par inhalation.

H373i

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

H312

Nocif par contact cutané.

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H400

Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P102-P405

Tenir hors de portée des enfants. Garder sous cléf.

P201-P202-P405

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Garder sous cléf.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260c

Ne pas respirer les vapeurs.

P271

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280F

Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

P363

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P301+P330+P331-P310

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P303+P361+P353-P352-P312

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Laver abondamment à l'eau et au savon. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.



ENDURECEDOR MAREPOX
Code: 0039



P305+P351+P338-P310

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P273-P391-P501a

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale.

Indications additionnelles:

EUC028

Réserve aux utilisateurs professionnels.

EUH208

Contient m-phénylènebis(méthylamine). Peut produire une réaction allergique.

Substances qui contribuent à la classification:

Xylène (mélange d'isomères)

Diéthylènetriamine

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

4,4'-isopropylidènediphénol

2.3

AUTRES DANGERS:

Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:

Autres dangers physico-chimiques: Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange potentiellement inflammable ou explosif.

Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine: Une exposition prolongée à des vapeurs peut provoquer somnolence passagère.

Autres effets néfastes pour l'environnement: Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/VPvB.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1

SUBSTANCES:

Non applicable (mélange).

3.2

MÉLANGES:

Ce produit-ci est un mélange.

Description chimique:

Dissolution de aducte d'époxy-acides gras c18-tétra/tétra.

COMPOSANTS DANGEREUX:

Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:



50 < 60 %

Xylène (mélange d'isomères)

CAS: 1330-20-7, EC: 215-535-7

REACH: 01-2119488216-32

Indice nr: 601-022-00-9

CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226 | Acute Tox. (inh.) 4:H332 | Acute Tox. (skin) 4:H312 | Skin Irrit. 2:H315 | Eye Irrit. 2:H319 | STOT SE (irrit.) 3:H335 | STOT RE 2:H373 | Asp. Tox. 1:H304

< REACH



20 < 25 %

Acides gras, C18-insaturés, dimères, polymères avec bisphénol-A, épichlorohydrine, acides gras de résine, tétraéthylène-pentamine et triéthylène-tétramine

CAS: 106906-26-7, EC: 500-296-6

CLP: Attention: Aquatic Acute 1:H400

Autoclassé



5 < 10 %

Diéthylènetriamine

CAS: 111-40-0, EC: 203-865-4

REACH: 01-2119473793-27

Indice nr: 612-058-00-X

CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 2:H330 | Acute Tox. (skin) 4:H312 | Acute Tox. (oral) 4:H302 | Skin Corr. 1B:H314 | Eye Dam. 1:H318 | Skin Sens. 1:H317 | STOT SE (irrit.) 3:H335

< REACH



5 < 10 %

Butane-1-ol

CAS: 71-36-3, EC: 200-751-6

REACH: 01-2119484630-38

Indice nr: 603-004-00-6

CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226 | Acute Tox. (oral) 4:H302 | Skin Irrit. 2:H315 | Eye Dam. 1:H318 | STOT SE (irrit.) 3:H335 | STOT SE (narcosis) 3:H336

< REACH / ATP01



2,5 < 5 %

Alcool benzylique

CAS: 100-51-6, EC: 202-859-9

REACH: 01-2119492630-38

Indice nr: 603-057-00-5

CLP: Attention: Acute Tox. (inh.) 4:H332 | Acute Tox. (oral) 4:H302 | Eye Irrit. 2:H319

< REACH



2,5 < 5 %

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

CAS: 2855-13-2, EC: 220-666-8

CLP: Danger: Acute Tox. (skin) 4:H312 | Acute Tox. (oral) 4:H302 | Skin Corr. 1B:H314 | Eye Dam. 1:H318 | Skin Sens. 1A:H317 | Aquatic Chronic 3:H412

Indice nr: 612-067-00-9

< Autoclassifié



1 < 2 %

4,4'-isopropylidènediphénol

CAS: 80-05-7, EC: 201-245-8

CLP: Danger: Eye Dam. 1:H318 | Skin Sens. 1:H317 | Repr. 1B:H360F | STOT SE (irrit.) 3:H335 | Aquatic Chronic 2:H411

Indice nr: 604-030-00-0

< Autoclassifié



1 < 2 %

m-phénylènebis(méthylamine)

CAS: 1477-55-0, EC: 216-032-5

CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 4:H332 | Acute Tox. (oral) 4:H302 | Skin Corr. 1B:H314 | Skin Sens. 1B:H317 | Aquatic Chronic 3:H412 | EUH071

Autoclassé

< REACH



< 1 %

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

CAS: 90-72-2, EC: 202-013-9

CLP: Danger: Skin Corr. 1C:H314 | Eye Dam. 1:H318 | Skin Sens. 1B:H317

Indice nr: 603-069-00-0

< Autoclassifié



< 0,5 %

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine

CAS: 1760-24-3, EC: 217-164-6

CLP: Danger: Eye Dam. 1:H318 | Skin Sens. 1B:H317

Autoclassé

< REACH

Impuretés:

Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

Adjuvants de stabilisation:

Aucun

Référence à d'autres sections:

Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.



ENDURECEDOR MAREPOX
Code: 0039



SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):

Liste mise à jour par l'ECHA sur 07/07/2017.

Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

4,4'-isopropylidènediphénol, Repr.Cat.1B (Article 57c), Decision: ED/01/2017, Endocrine disrupting properties having probable serious effects to human health (Article 57f), Decision: ED/30/2017 and Endocrine disrupting properties having probable serious effects to environment (Article 57f), Decision: ED/01/2018.

SUBSTANCES PERSISTANTES, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÈS PERSISTANTES ET TRÈS BIOACCUMULABLES (MPVB):

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/MPVB.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS:



En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger eux-mêmes et utiliser les moyens de protection individuels recommandés s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.

Route d'exposition

Symptômes et effets, aigus et différés

Description des premiers secours

Inhalation:



L'inhalation de vapeurs de solvants peut provoquer céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience. L'inhalation produit sensation de brûlure, toux, difficulté respiratoire et douleur à la gorge.

Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.

Peau:



Le contact avec la peau produit rougeur, des brûlures et douleur. En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.

Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. Ne pas utiliser de solvants. En cas de rougeur de la peau ou éruptions cutanées, appeler immédiatement un médecin.

Yeux:



Le contact avec les yeux cause rougissement, douleur, brûlures profondes graves et perte de vision.

Enlever les verres de contact. Rincage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Ingestion:

En cas d'ingestion, provoque de graves brûlures sur les lèvres, la bouche, la gorge et l'oesophage, avec troubles gastriques et douleurs abdominales.

En cas d'ingestion, demander l'assistance immédiate d'un médecin. Boire de l'eau abondante. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque de perforation. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:

Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1

4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:

Information pour le médecin: Le traitement doit se diriger au control des symptômes et des conditions cliniques du patient.

Antidotes et contre-indications: Il n'est pas connu un antidote spécifique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION:

Poudres spécifiques ou CO2. En cas d'incendies plus graves utiliser aussi de la mousse résistante à l'alcool et eau pulvérisée. Ne pas utiliser pour l'extinction: jet direct d'eau. Le jet d'eau direct peut ne pas être efficace pour éteindre l'incendie, étant donné que le feu peut se propager.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

Le feu peut produire une épaisse fumée noire. Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes de nitrogène. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS:

Équipements de protection particuliers: Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.

Autres recommandations: Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:

Éliminer les possibles sources d'ignition et, s'il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer. Éviter le contact direct du produit. Éviter l'inhalation des vapeurs. Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.

6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:

Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc.). Nettoyer de préférence avec un détergent biodégradable. Garder les restes dans un conteneur fermé.



ENDURECEDOR MAREPOX
Code: 0039



6.4

RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS:

Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1.
Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7.
Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.
Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:

Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.

Recommandations générales:

Manipuler en évitant des projections. Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.

Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, pouvant s'étaler le long du sol à des grandes distances et peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui au contact de sources d'ignition lointaines peuvent s'enflammer ou exploser. Dû à l'inflammabilité, ce matériel ne peut être utilisé que dans des zones libres de sources d'ignition et à l'écart de sources de chaleur ou électriques. Éteindre les téléphones portables et ne pas fumer. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

- Point d'éclair : 31* °C CLP 2.6.4.3.
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité/explosivité : 1.2* - 7.9 % Volume 25°C

Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:

Les femmes enceintes ne doivent pas être employées à des procédures utilisant ce produit. Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:

Produit dangereux pour l'environnement. Éviter tout déversement à l'environnement. Prêter une attention spéciale à l'eau de nettoyage. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

7.2

CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:

Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l'aire de stockage. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Éviter des conditions d'humidité extrêmes. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Dû à sa nature corrosive, il faut prendre une extrême caution à la sélection de matériaux pour bombes, emballages et lignes. Le sol doit être imperméable et résistant à la corrosion, avec un système de canaux permettant le recueillement du liquide vers une fosse de neutralisation. L'équipe électrique doit être en matériaux non corrodibles. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.

Classe de magasin : D'après les dispositions en vigueur.
Températures : min: 5. °C, max: 40. °C (recommandé).

Matières incompatibles:

Tenir à l'écart des d'agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.

Type d'emballage:

Selon réglementations en vigueur.

Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:

Non applicable (produit per utilisation professionnelle).



ENDURECEDOR MAREPOX
Code: 0039



7.3

UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:

Il n'existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l'usage de ce produit.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Référence doit être faite à normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE):

INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-746) (France, 2012)		An	VME ppm	mg/m3	VLCT ppm	mg/m3	Observations	Table MP nr: 4bis,84
Xylène	2007		50.	221.	100.	442.	Vd	
Diéthylènetriamine	1986		1.0	4.0	-	-	AC	49,49bis
Butane-1-ol	1982		-	-	50.	150.		
m-phénylènebis(méthylamine)	1987		-	-	-	0.10		84

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition à court terme MP - Maladie Professionnelle

*Vd - Risque de pénétration percutanée.

AC - Risque d'allergie cutanée.

Risque de pénétration percutanée (*Vd): Indique que, par les expositions à cette substance, la contribution par voie cutanée, y compris les muqueuses et les yeux, peut être importante par la teneur totale du corps si aucune mesure n'est prise pour empêcher l'absorption. Il y a certains agents chimiques auxquels l'absorption percutanée, à la fois en phase liquide et la vapeur, peut être très élevée, pouvant être cette voie d'entrée d'importance égale ou supérieure même que l'inhalation. Dans ces situations, il est indispensable l'utilisation du contrôle biologique pour pouvoir quantifier la quantité globale de polluants absorbés.

VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

Non établi

NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directives spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent dériver d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

Niveau dérivé sans effet, travailleurs: - Effets systémiques, aiguë et chroniques: Xylène (mélange d'isomères) Diéthylènetriamine Butane-1-ol Alcool benzylique	DNEL Inhalation mg/m3			DNEL Cutanée mg/kg bw/d			DNEL Oral mg/kg bw/d	
	289.	(a)	77.0 (c)	s/r	(a)	180. (c)	- (a)	- (c)
	92.1	(a)	15.4 (c)	-	(a)	11.4 (c)	- (a)	- (c)
	-	(a)	310. (c)	-	(a)	- (c)	- (a)	- (c)
	450.	(a)	90.0 (c)	47.0	(a)	9.50 (c)	- (a)	- (c)
Niveau dérivé sans effet, travailleurs: - Effets locaux, aiguë et chroniques: Xylène (mélange d'isomères) Diéthylènetriamine Butane-1-ol Alcool benzylique	DNEL Inhalation mg/m3			DNEL Cutanée mg/cm2			DNEL Yeux mg/cm2	
	289.	(a)	s/r (c)	s/r	(a)	s/r (c)	- (a)	- (c)
	2.60	(a)	0.870 (c)	-	(a)	1.10 (c)	- (a)	- (c)
	-	(a)	310. (c)	-	(a)	- (c)	- (a)	- (c)
	-	(a)	- (c)	-	(a)	- (c)	- (a)	- (c)

Niveau dérivé sans effet, population générale:

Non applicable (produit per utilisation professionnelle).

(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.

(-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

s/r - DNEL non dérivé (pas de risque identifié).



ENDURECEDOR MAREPOX
Code: 0039



CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques:

- Eau douce, marin et déversements intermittents:

Xylène (mélange d'isomères)

Diéthylènetriamine

Butane-1-ol

Alcool benzylique

PNEC Eau douce

mg/l

0.327

0.560

0.0820

1.00

PNEC Marin

mg/l

0.327

0.0560

0.00820

0.100

PNEC Intermittent

mg/l

0.327

0.320

2.25

2.30

- Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l'eau douce et marine:

Xylène (mélange d'isomères)

Diéthylènetriamine

Butane-1-ol

Alcool benzylique

PNEC STP

mg/l

6.58

6.00

2476.

39.0

PNEC Sédiments

mg/kg dw/d

12.5

1072.

0.178

5.27

PNEC Sédiments

mg/kg dw/d

12.5

107.

0.0178

0.527

Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres:

- Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme:

Xylène (mélange d'isomères)

Diéthylènetriamine

Butane-1-ol

Alcool benzylique

PNEC Air

mg/m3

-

-

-

-

PNEC Sol

mg/kg dw/d

2.31

214.

0.0150

0.456

PNEC Oral

mg/kg dw/d

-

n/b

-

n/b

(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

n/b - PNEC non dérivé (pas de potentiel de bioaccumulation).



ENDURECEDOR MAREPOX
Code: 0039



8.2

CONTRÔLES D'EXPOSITION:MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:

Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous des limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

Protection respiratoire: Éviter l'inhalation de vapeurs.

Protection des yeux et du visage: Disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

Protection des mains et de la peau: Disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne doivent pas être appliquées après l'exposition.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Directive 89/686/CEE~96/58/CE:

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambiant de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque:

Masque avec des filtres du type A (brun) pour gaz et vapeurs de composés organiques avec un point d'ébullition supérieur à 65°C (EN14387). Classe 1: capacité baisse jusqu'à 1000 ppm, Classe 2: capacité moyenne jusqu'à 5000 ppm, Classe 3: capacité haute jusqu'à 10000 ppm. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres. Les équipes de respiration avec des filtres n'opèrent pas de façon satisfaisante quand l'air contient des hautes concentrations de vapeur ou teneur en oxygène inférieure à 18% en volume. En présence de concentrations de vapeur élevées, utiliser une équipe respiratoire autonome.

Lunettes:

Lunettes de sécurité avec des protections latérales pour produits chimiques (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.

Écran facial:

Écran facial contre éclaboussures de liquides (EN166), recommandable par risque de déversement, projection ou nébulisation du liquide.

Gants:

Gants résistants aux solvants (EN374). Gants en gomme de néoprène (EN374).

Bottes:

Bottes en gomme de néoprène (EN347).

Tablier:

Non.

Combinaison:

Il faudra utiliser des vêtements résistants aux produits corrosifs.

Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère.

Déversements sur le sol: Éviter l'infiltration dans les sols.

Déversement dans l'eau: Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut provoquer à long terme des effets négatifs à l'environnement aquatique. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

- Loi de gestion de l'eau: Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

Émissions atmosphériques: En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation. Éviter l'émission à l'atmosphère.



ENDURECEDOR MAREPOX
Code: 0039



SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1	INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES : <u>Aspect</u> - État physique : Liquide. - Couleur : Incolore. - Odeur : Caractéristique. - Sauf olfactif : Non disponible (mélange). <u>Valeur pH</u> - pH : Alcalin <u>Changement d'état</u> - Point de fusion : Non applicable (mélange). - Point initial d'ébullition : 117.7* °C à 760 mmHg <u>Densité</u> - Densité de vapeur : 3.57* à 20°C 1 atm. Relative air - Densité relative : 0.908* à 20/4°C Relative eau <u>Stabilité</u> - Température décomposition : Non disponible (impossibilité technique d'obtenir les données). <u>Viscosité:</u> - Viscosité dynamique : 333. cps 20°C - Viscosité cinématique : 120. mm2/s à 40°C - Viscosité (temps écoulement) : 100. sec.CF4 20°C <u>Volatilité:</u> - Taux d'évaporation : 62.8* nBuAc=100 25°C Relative - Tension de vapeur : 5.5* mmHg à 20°C - Tension de vapeur : 3.7* kPa à 50°C <u>Solubilité(s)</u> - Solubilité dans l'eau : Immiscible - Liposolubilité : Non disponible (mélange non testé). - Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable (mélange). <u>Inflammabilité:</u> - Point d'éclair : 31* °C - Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité/explosivité : 1.2* - 7.9 % Volume 25°C - Température auto-inflammation : Non disponible <u>Propriétés explosives:</u> Les vapeurs peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui peuvent s'enflammer ou exploser en présence d'une source d'ignition. <u>Propriétés comburantes:</u> Non classé comme produit comburant. *Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.		
9.2	AUTRES INFORMATIONS: - Non volatiles : 26.4 % Volume - COV (livraison) : 615.5 g/l Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.		

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	RÉACTIVITÉ: <u>Corrosion pour les métaux:</u> Non disponible. <u>Propriétés pyrophoriques:</u> In n'est pas pyrophorique.
10.2	STABILITÉ CHIMIQUE: Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.
10.3	POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES: Possible réaction dangereuse avec agents réducteurs, agents oxydants, acides, matières basiques, métaux, peroxydes.
10.4	CONDITIONS À ÉVITER: <u>Chaleur:</u> Tenir éloigné des sources de chaleur <u>Lumière:</u> S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. <u>Air:</u> Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts. <u>Humidité:</u> Éviter des conditions d'humidité extrêmes. <u>Pression:</u> Irrélevant. <u>Chocs:</u> Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.
10.5	MATIÈRES INCOMPATIBLES: Tenir à l'écart des d'agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.
10.6	PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: oxydes de nitrogène.



ENDURECEDOR MAREPOX
Code: 0039



SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~1221/2015 (CLP).

11.1 [INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES :](#)[TOXICITÉ AIGUË:](#)[Dosages et concentrations letales](#)

de composants individuels :

Xylène (mélange d'isomères)

Diéthylènetriamine

Butane-1-ol

Alcool benzylique

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

4,4'-isopropylidènebiphénol

m-phénylènebis(méthylamine)

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine

[DL50](#) (OECD 401)

mg/kg bw oral

4300. Rat

1080. Rat

790. Rat

1620. Rat

1030. Rat

3250. Rat

930. Rat

2169. Rat

7460. Rat

[DL50](#) (OECD 402)

mg/kg bw cutanée

1700. Lapin

1090. Lapin

3430. Lapin

> 2000. Lapin

> 2000. Lapin

3000. Lapin

3100. Lapin

> 2000. Rat

16000. Rat

[CL50](#) (OECD 403)

mg/m3.4h inhalation

> 22080. Rat

> 24665. Rat

> 8800. Rat

> 5010. Rat

> 1340. Rat

[Dose sans effet observé](#)

Non disponible

[Dose minimale avec effet observé](#)

Non disponible

[INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: Toxicité aiguë:](#)

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés
Inhalation: 	ATE : 4777. mg/m3	Cat.3	TOXIQUE: Toxique en cas d'inhalation des vapeurs.
Cutanée: 	ATE : 1716. mg/kg bw	Cat.4	NOCIF: Nocif par contact cutané.
Oculaire: Non classé	Non disponible	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).
Ingestion: Non classé	ATE > 2000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

[CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :](#)

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés
Corrossivité/irritation respiratoire: 	Voies respiratoires 	Cat.3	IRRITANT: Peut irriter les voies respiratoires.
Corrossivité/irritation cutanée: 	Peau 	Cat.1B	CORROSIF: Provoque de graves brûlures de la peau.
Lésions/irritation oculaire graves: 	Yeux 	Cat.1	LÉSIONS: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Sensibilisation cutanée: 	Peau 	Cat.1	SENSIBILISANT: Peut provoquer une allergie cutanée.

[DANGER PAR ASPIRATION:](#)

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés
Danger par aspiration: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

ENDURECEDOR MAREPOX
Code: 0039[TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES \(STOT\): Exposition unique \(SE\) et/ou Exposition répétée \(RE\):](#)

Effets	SE/RE	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés
Systémiques: 	RE	Systémique 	Cat.2	NOCIF: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
Cutanés:	RE	Peau 	-	DÉGRAISSANT: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EFFETS CMR:[Effets cancérigènes:](#) N'est pas considéré comme un produit cancérigène.[Génotoxicité:](#) N'est pas considéré comme un produit mutagénique.[Toxicité pour la reproduction:](#)

Cette préparation contient les suivantes substances qui peuvent être toxiques pour la reproduction des humains:

4,4'-isopropylidènediphénol (Cat.1B)

[Effets via l'allaitement:](#) Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.**EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:**[Routes d'exposition:](#) Peut s'absorber par inhalation de la vapeur, à travers la peau et par ingestion.[Exposition à court terme:](#) Nocif par inhalation. Nocif par contact avec la peau. Nocif en cas d'ingestion. Produit des brûlures sur la peau ou les yeux par contact direct ou dans les voies digestives en cas d'ingestion. Les brouillards de fines particules sont irritants pour la peau et les voies respiratoires. L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Par ingestion, peut causer des irritations dans la gorge; d'autres effets peuvent être les mêmes que celles décrites pour l'exposition à des vapeurs.[Exposition prolongée ou répétée:](#) Le contact répété ou prolongé peut provoquer l'élimination de la graisse naturelle de la peau, donnant comme résultat dermatite de contact non allergique et absorption à travers la peau.**EFFETS INTERACTIFS:**

Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:[Absorption percutanée:](#)

Cette préparation contient les suivantes substances pour lesquelles la absorption percutanée peut être très élevée: Xylène (mélange d'isomères).

[Toxicocinétique basique:](#) Non disponible.**AUTRES INFORMATIONS:**

Produit des brûlures sur la peau ou les yeux par contact direct ou dans les voies digestives en cas d'ingestion. Les brouillards de fines particules sont irritants pour la peau et les voies respiratoires.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~1221/2015 (CLP).

12.1	TOXICITÉ:			
	Toxicité aiguë pour le milieu aquatique de composants individuels : Xylène (mélange d'isomères) Diéthylènetriamine Butane-1-ol Alcool benzylique 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine 4,4'-isopropylidènediphénol m-phénylènebis(méthylamine) 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	CL50 (OECD 203) mg/l-96heures > 14. Poissons 430. Poissons 1376. Poissons 460. Poissons 110. Poissons > 11. Poissons > 88. Poissons 180. Poissons 168. Poissons	CE50 (OECD 202) mg/l-48heures > 16. Daphnie > 16. Daphnie 1328. Daphnie 230. Daphnie > 23. Daphnie > 10. Daphnie > 15. Daphnie 250. Daphnie > 87. Daphnie	CE50 (OECD 201) mg/l-72heures > 10. Algues 1164. Algues 500. Algues 770. Algues > 37. Algues > 1.4 Algues > 20. Algues > 84. Algues > 11. Algues
	Concentration sans effet observé Diéthylènetriamine Butane-1-ol m-phénylènebis(méthylamine)	NOEC (OECD 210) mg/l-28jours > 10. Poissons	NOEC (OECD 211) mg/l-21jours 5.6 Daphnie 4.1 Daphnie 4.7 Daphnie	NOEC (OECD 201) mg/l-72heures 11. Algues
	Concentration minimale avec effet observé Non disponible			



ENDURECEDOR MAREPOX
Code: 0039

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:

Non disponible.

Biodegradation aérobie de composants individuels :	DQO mgO2/g	%DBO/DQO 5 jours 14 jours 28 jours	Biodegradabilité
Xylène (mélange d'isomères)	2620.	~ 52. ~ 81. ~ 88.	Facile
Aducte d' epoxy-acides gras C18-TEPA/TETA			Non disponible
Diéthylènetriamine			Facile
Butane-1-ol	2590.	~ 68. ~ 92. ~ 99.	Facile
Alcool benzylique	2515.	~ 62. ~ 86. ~ 95.	Facile
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine			Non facile
4,4'-isopropylidènediphénol		63. 89.	Facile
m-phénylènebis(méthylamine)		8. 29. 49.	Non facile
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	1260.	~ 4.	Non facile
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	2390.	~ 39.	Non facile

Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:

Non disponible.

Biaccumulation de composants individuels :	log Pow	BCF L/kg	Potenciel
Xylène (mélange d'isomères)	3.16	57. (calculée)	Non disponible
Aducte d' epoxy-acides gras C18-TEPA/TETA			Non disponible
Diéthylènetriamine	-1.30	3.2 (calculée)	Non disponible
Butane-1-ol	0.880	3.2 (calculée)	Non disponible
Alcool benzylique	1.10	1.4 (calculée)	Non disponible
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	0.990	8.4 (calculée)	Non disponible
4,4'-isopropylidènediphénol	3.32	70. (calculée)	Non disponible
m-phénylènebis(méthylamine)	0.180	3.2 (calculée)	Non disponible
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	0.770	3.2 (calculée)	Non disponible
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	-1.67	3.2 (calculée)	Non disponible

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL:

Non disponible.

12.5 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT ET MPMB: Annexe XIII du Règlement (CE) nr 1907/2006:

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

12.6 AUTRES EFFETS NOCIFS:Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone: Non disponible.Potentiel de formation photochimique d'ozone: Non disponible.Potentiel de réchauffement climatique: En cas d'incendie ou d'incinération dégage du CO2.Potentiel de perturbation du système endocrinien: Non disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS: Directive 2008/98/CE~Règlement (UE) n° 1357/2014:

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Élimination d'emballages souillés: Directive 94/62/CE~2005/20/CE, Décision 2000/532/CE~2014/955/UE:

Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:

Incinération contrôlée dans des sites spéciaux de traitement de résidus chimiques, selon les réglementations locales.



ENDURECEDOR MAREPOX
Code: 0039



SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 NUMÉRO ONU: 3469

14.2 NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES:
PEINTURES INFLAMMABLES, CORROSIVES

14.3 CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT ET GROUPE D'EMBALLAGE:

14.4

Transport par route (ADR 2017) et
Transport par chemin de fer (RID 2017):

- Classe: 3
- Groupe d'emballage: III
- Code de classification: FC
(D/E)
- Catégorie de transport: 3, max. ADR 1.1.3.6. 1000 L
- Quantités limitées: 5 L (voir exemptions totales ADR 3.4)
- Document pour le transport: Fiche de route.
- Consignes écrites: ADR 5.4.3.4



Transport voie maritime (IMDG 37-14):

- Classe: 3
- Groupe d'emballage: III
- Fiche de Sécurité (FS): F+;S-C
- Guide soins médicaux d'urgence: 760*
- Polluant marin: Oui.
- Document pour le transport: Connaissance d'embarquement.



Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2017):

- Classe: 3
- Groupe d'emballage: III
- Document pour le transport: Lettre de transport aérien.



Transport par voies de navigation intérieures (ADN):
Non disponible.

14.5 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:

Classé comme dangereux pour l'environnement.

14.6 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:

S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sûre. Assurer une ventilation adéquate. Conserver à l'écart des denrées alimentaires.

14.7 TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC:

Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES LE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:

Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérées tout au long de cette fiche de données de sécurité.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation: Voir la section 1.2

Avertissement tactile de danger: Non applicable (produit per utilisation professionnelle).

Protection de sécurité par des enfants: Non applicable (produit per utilisation professionnelle).

AUTRES LÉGISLATIONS:

- Voir le Tableau nr. 49 'Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, aliphatiques ou les éthanolamines' (France).
- Voir le Tableau nr. 49bis 'Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine' (France).
- Voir le Tableau nr. 84 'Affections engendrées par les solvants organiques à usage professionnel' (France).

Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III): Voir la section 7.2

Autres législations locales:

Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:

Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.



ENDURECEDOR MAREPOX
Code: 0039



SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:

Mentions de danger en accord le Règlement (UE) n° 1272/2008~1221/2015 (CLP), Annexe III:

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H330 Mortel par inhalation. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires. H360F Peut nuire à la fertilité. H373i Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/>
- EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, <http://eur-lex.europa.eu/>
- Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970).
- Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).
- Accord européen concernant le transport des marchandises dangereuses par route, (ADR 2017).
- International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 37-14 (IMO, 2014).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
- CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques.
- UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériaux biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- COV: Composés Organiques Volatils.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- ONU: Organisation des Nations Unies.
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
- RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
- IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
- IATA: Association du Transport aérien international.
- ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr 2015/830.

HISTOIRE:

Version: 1

Date d'établissement:

22/03/2018

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.